



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

A Marseille, le 12 mai 2020

Affaire suivie par William Roux
Téléphone : 06 19 84 14 01
Mel : william.roux@petanque.fr

OBJET : DIRECTIVES TRONC COMMUN

Madame, Monsieur, Présidents(es) de comité régional et départemental

Pour l'année 2020, nous vous rappelons que les Comités Régionaux coordonnent les formations avec les Comités Départementaux sur leurs territoires. Chaque formation doit faire l'objet d'une demande d'habilitation auprès du Centre National de Formation de la FFPJP. Votre demande d'habilitation nous permettra d'inscrire votre formation sur le calendrier national des formations disponible en ligne sur le site internet fédéral.

Le Centre National de Formation (CNF) de la FFPJP vous accompagnera dans l'organisation et la mise en œuvre de vos formations. Pour rappel, le rôle du CNF est le suivant :

- ↪ Organiser la formation de formateur
- ↪ Habilitier les formations
- ↪ Construire et diffuser les contenus de formations et les sujets d'examens
- ↪ Communiquer sur les filières des formations fédérales et professionnelles au niveau national
- ↪ Etablir et communiquer le calendrier national des formations
- ↪ Informer des résultats les comités régionaux, départementaux et les candidats
- ↪ Délivrer les diplômes, cartes et écussons
- ↪ Assurer la mise à jour et l'animation de la plateforme d'échanges

Vous trouverez ci-dessous les directives d'organisation qui régissent cette formation.

- ✓ DEMARCHE 1 : Déclarer votre formation auprès du comité Régional en utilisant le dossier de demande d'habilitation de formation fédérale. Le comité régional sera chargé de transmettre au CNF l'ensemble des dossiers et de compléter le formulaire de déclaration en ligne.
- ✓ DEMARCHE 2 : Inscrire chaque candidat lorsque son dossier est complet sur le formulaire en ligne suivant:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSclt5iuNmbEiDat7_3fqSfsmCM84BQq3XAg4UotkK5GVNc_qBA/viewform?usp=pp_url

DIRECTIVES TRONC COMMUN

Chaque comité départemental doit déposer un **dossier de demande d'habilitation** de formation auprès du comité régional, et le coordinateur régional transfère l'ensemble des dossiers au centre national de formation **avant le :**

31 aout 2020

Le document ci-dessous est à destination des coordinateurs de formation des comités. **C'est un outil de travail qui regroupe l'ensemble des informations relatives à l'organisation**, à la mise en place et à la gestion de la formation du tronc commun. Il se veut être un outil de liaison entre l'équipe technique Régionale en charge des formations et le Centre National de Formation (CNF).

Le CNF se réserve le droit de ne pas autoriser la mise en place d'une formation au regard des éléments qui lui seront fournis dans ce dossier. Seront pris en compte : la qualification des formateurs, le nombre de stagiaires inscrits, le suivi du programme pédagogique de formation, le respect du calendrier unique de formation.

Il est primordial de déclarer votre formation auprès du CNF sur le formulaire en ligne, et de nous envoyer le dossier d'habilitation dûment complété pour nous permettre:

- ↳ d'inscrire votre formation sur le calendrier national des formations.
- ↳ de vous ouvrir des droits d'accès à la plateforme de formation

Nouveauté : plateforme de formation à distance

Une fois votre formation déclarée auprès du CNF, chaque coordonnateur et formateur recevra un code d'accès individuel à la plateforme de formation du CNF.

Ceci leur permettra d'accéder à l'ensemble des contenus de la formation dispensée.

Chaque stagiaire possédera également un accès individuel à la plateforme pour utiliser et récupérer les contenus de formation.

ATTENTION : IL EST INDISPENSABLE D'AVOIR UNE ADRESSE MAIL A JOUR ET VALIDE POUR ACCEDER A LA PLATEFORME DE FORMATION.

Ce document est à l'usage des comités, il n'a pas vocation à être diffusé aux candidats en formation, merci de ne pas le diffuser.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

Xavier GRANDE
Directeur du Centre National de Formation

ORGANISATION DE LA FORMATION

ETAPES

ETAPE 1 : DEMANDE D'HABILITATION

- Le coordonnateur local de formation dépose un dossier d'habilitation de formation auprès du Centre National de Formation (CNF) et complète le formulaire en ligne

ETAPE 2 : HABILITATION

- Le CNF valide le dossier, habilite les formations et ouvre les droits d'accès à la plateforme

ETAPE 3 : INFORMATION

- Le coordonnateur local de formation communique sur la formation
- Le centre national de formation communique au niveau national

ETAPE 4 : INSCRIPTION

- les stagiaires s'inscrivent auprès de leur comité

ETAPE 5 : FORMATION

- vous réalisez la formation
- le coordonnateur local envoie par courrier la fiche de présence signée par les stagiaires + le chèque correspondant à cette formation

ETAPE 6 : TRANSFERT DES PREUVES, DU REGLEMENT FINANCIER ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Le coordonnateur envoie par courrier la fiche de présence signée par les stagiaires et formateur + le chèque correspondant à cette formation

ETAPE 7: EXAMEN

- Les candidats passent l'examen
- le coordonnateur régional transmet le tableau de résultat des examens au CNF
- conserve les fiches d'évaluation signées par le stagiaire

ETAPE 8 : ANNONCE DES RESULTATS

- Le CNF communique les résultats officiels

ETAPE 9 : TRANSMISSION DES DIPLOMES

- Le CNF envoie les cartes d'éducateur, diplômes et écussons aux comités

ETAPE 10 : REMISE DES DIPLOMES

- Le comité remet les diplômes, cartes et écussons aux candidats reçus.

FORMATION TRONC COMMUN

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures:

- Brevet fédéral 1
- Arbitre Régional
- Graphiqueur/délégué

Les compétences attendues

- ↗ Connaître le contexte culturel, institutionnel et environnemental de la pétanque en France
- ↗ Participer à l'organisation d'initiation et/ou de compétition de pétanque
- ↗ Intervenir avec pédagogie
- ↗ Agir, intervenir en toute sécurité
- ↗ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play

Cette formation délivre une double qualification initiateur et arbitre départemental stagiaire

Les prérogatives du diplôme

- ↗ Découverte / initiation / animation cadre fédéral
- ↗ Encadrement de séances de découverte et d'initiation dans le cadre de l'école de pétanque ou du club.
- ↗ Coaching sur les compétitions jusqu'au niveau départemental et régional.
- ↗ Arbitrage de compétition/concours départementaux

Les conditions d'entrée en formation

- ↗ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↗ Être licencié à la FFPJP
- ↗ Être âgé de 16 ans minimum. (majorité nécessaire pour encadrer)
- ↗ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↗ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

Certification :

Une seule épreuve : évaluation théorique sur la connaissance du règlement sportif et administratif. Une fois le test réussi, le candidat devient initiateur et arbitre départemental stagiaire.

Pour valider son statut d'arbitre départemental définitivement, le candidat devra participer à l'arbitrage de 4 concours en binome avec un arbitre titulaire, à minima, dans l'année qui suit son obtention. (le comité départemental attestera de la réalisation de ces arbitrages).

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↗ 60€ en formation initiale
- ↗ 30€ en recyclage

Calendrier :



MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès du comité départemental.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION AU TRONC COMMUN :

- ↳ Formulaire d'inscription stagiaire au format papier pour le comité organisateur
- ↳ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre du comité organisateur
 - 60€ en formation initiale
 - 30€ en recyclage
- ↳ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ↳ Une photo d'identité récente.
- ↳ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ↳ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).